

PLAN D'ACTION CIRCUMPOLAIRE



Stratégie de conservation de l'ours blanc

Septembre 2015



CITATION SUGGÉRÉE:

Les États de l'aire de répartition de l'ours blanc, 2015. Plan d'action circumpolaire: stratégie de conservation de l'ours blanc. Un document des représentants des signataires de l'Accord sur la conservation de l'ours blancs.

Photos – arrière plan : Erik W. Born, Groenland; bas de la page de couverture : État Unis (2), Henrik Hansen (Groenland) et Canada.

Plan d'action circumpolaire

Résumé

Stratégie de conservation de l'ours blanc

Septembre 2015

This page was intentionally left blank

Préface

Les parties signataires de l'Accord sur la conservation des ours blancs (polaires) de 1973, qui sont collectivement connues comme les États de l'aire de répartition de l'ours blanc (Norvège, Canada, Groenland, Russie et États Unis; ci après, « les États »), collaborent depuis longtemps à la conservation de cette espèce. Au moment de la signature de l'Accord, la menace la plus importante qui pesait sur l'ours blanc était la chasse non réglementée et non durable, et les populations dans certaines régions avaient considérablement diminué. Depuis, les États ont mis en œuvre des mesures, comme l'adoption de programmes de gestion de la chasse et l'établissement d'aires protégées, ce qui a permis d'augmenter la taille des populations d'ours blancs dans les zones où la chasse non durable posait problème avant 1973.

Depuis 1973, cependant, la nature des menaces auxquelles fait face l'ours blanc a changé. Le monde est maintenant confronté à ce qui sera probablement le plus grand défi relatif à la conservation de l'espèce depuis la signature de l'Accord. En effet, les activités humaines changent le climat de la Terre à un taux accéléré, ce qui accroît les risques pour tous les écosystèmes. Une des conséquences des changements climatiques est la perte d'habitat de glace de mer dont dépend l'ours blanc.

Dans son quatrième Rapport d'évaluation, publié en 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) conclut :

Le réchauffement du système climatique est sans équivoque. On note déjà, à l'échelle du globe, une hausse des températures moyennes de l'atmosphère et de l'océan, une fonte massive de la neige et de la glace et une élévation du niveau moyen de la mer. [...] La plus grande partie de l'augmentation des températures moyennes dans le monde depuis le milieu du 20e siècle est vraisemblablement due à l'accroissement observé des émissions anthropiques de gaz à effet de serre.

Le GIEC ajoute en 2014, dans son cinquième Rapport d'évaluation :

On détecte l'influence des activités humaines dans le réchauffement de l'atmosphère et de l'océan, dans les changements du cycle

global de l'eau, dans le recul des neiges et des glaces, dans l'élévation du niveau moyen mondial des mers et dans la modification de certains extrêmes climatiques [...]. On a gagné en certitude à ce sujet depuis le quatrième Rapport d'évaluation. Il est extrêmement probable que l'influence de l'homme est la cause principale du réchauffement observé depuis le milieu du 20e siècle.

Les changements climatiques d'origine humaine ainsi que la perte et la fragmentation de l'habitat de glace de mer menacent la survie à long terme de l'ours blanc. L'ours blanc a évolué dans l'habitat de glace de mer pendant des centaines de milliers d'années; c'est pourquoi il y est adapté et en dépend. Il est vrai que l'histoire de la planète est marquée par la variabilité du climat, mais la hausse des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) découlant des activités humaines fait en sorte que cette variabilité se produit par rapport à des températures de base plus élevées et croissantes. Les changements surviennent à un rythme très accéléré et dépendent grandement du réchauffement anthropique causé par l'augmentation des émissions de GES. En même temps, la population et les activités humaines dans l'Arctique sont à la hausse. Ces facteurs combinés constituent de nouveaux défis pour la conservation de l'ours blanc. Même si la situation actuelle de l'ours blanc dans le monde est variable, les scientifiques s'attendent à ce que les effets négatifs soient de plus en plus courants dans l'aire de répartition de l'espèce au cours du 21e siècle. Il est important de noter que les changements climatiques auront également des effets sur l'économie et la culture locales et autochtones, ainsi que sur les biens, les services et les avantages sociaux que les humains sont habitués de tirer des écosystèmes de l'Arctique.

En 2009, lors d'une rencontre à Tromsø, en Norvège, les États ont convenu que les effets des changements climatiques ainsi que la perte et la fragmentation continues et accrues de la glace de mer – habitat clé de l'ours blanc et de ses principales espèces proies – constituent la plus importante menace qui pèse sur la conservation de l'espèce. Les États se sont montrés très préoccupés par les taux croissants et l'étendue des changements dans l'Arctique causés par les changements climatiques jusqu'à maintenant, et ont noté que les changements futurs devraient être encore plus importants.

Résumé

Les États se sont montrés d'accord avec le fait que la conservation à long terme de l'espèce dépend de mesures efficaces d'atténuation (ou de diminution) des changements climatiques. Pour aborder l'inquiétude grandissante causée par les changements climatiques et plusieurs autres nouveaux problèmes, les pays signataires de l'Accord ont élaboré un plan coordonné pour la conservation et la gestion de l'ours blanc, soit le Plan d'action circumpolaire : stratégie de conservation de l'ours blanc.

Dans le cadre du Plan d'action circumpolaire, les États ont réaffirmé leur engagement envers l'Accord et ont reconnu que l'ours blanc est un indicateur de la santé biologique de l'écosystème arctique de même qu'une ressource importante qui nécessite une protection additionnelle. Les États ont reconnu qu'une coopération internationale continue est essentielle à la conservation de l'ours blanc pour les générations futures, et considèrent que l'Accord est la pierre angulaire de ce plan¹. En 2013, lors du *Forum international de discussion sur la conservation de l'ours blanc* qui a eu lieu à Moscou, en Russie, les représentants des parties signataires de l'Accord ont réitéré leurs engagements dans la Déclaration des ministres responsables des États de l'aire de répartition de l'ours blanc.



Henrik Hansen, Groenland

¹ Le plan se sert de l'Accord de 1973 comme point de départ, mais il ne donne pas une interprétation faisant autorité de l'Accord et ne permet pas de créer des droits ou des obligations en vertu du droit international.

IV Plan d'action circumpolaire

Auteurs et collaborateurs des États de l'aire de répartition de l'ours blanc

Aars, Jon

(Institut polaire norvégien)

Bakhtov, Alexey

(ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement de la Russie)

Belikov, Stanislav

(Institut de recherche pour la protection de la nature de Russie, ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement de la Russie)

DeBruyn, Terry

(Fish and Wildlife Service des États Unis)

Colligan, Mary

(Fish and Wildlife Service des États Unis)

Ekker, Morten

(Agence environnementale norvégienne)

Erbs-Maibing, Sofie

(ministère des Pêches, de la Chasse et de l'Agriculture du Groenland)

Gordon, Andrea

(Service canadien de la faune, Environnement Canada)

Hale, Peter

(Service canadien de la faune, Environnement Canada)

Hansen, Heidi Mary

(ministère des Pêches, de la Chasse et de l'Agriculture du Groenland)

Haugan, Marthe

(Agence environnementale norvégienne)

Jessen, Amalie

(ministère des Pêches, de la Chasse et de l'Agriculture du Groenland)

Krever, Olga

(Service de supervision fédéral pour la gestion des ressources naturelles de Russie)

Løvstrøm, Peter

(ministère des Pêches, de la Chasse et de l'Agriculture du Groenland)

Perham, Craig

(Fish and Wildlife Service des États Unis)

Schei, Andreas Benjamin

(Agence environnementale norvégienne)

Vallender, Rachel

(Service canadien de la faune, Environnement Canada)

van Havre, Basile

(Service canadien de la faune, Environnement Canada)

Vongraven, Dag

(Institut polaire norvégien, président du Groupe de spécialistes de l'ours blanc de l'IUCN/SSC)

Wilder, James

(Fish and Wildlife Service des États Unis)

Résumé

En 1973, le Canada, le Danemark, la Norvège, les États Unis et l'Union des républiques socialistes soviétiques ont signé *l'Accord sur la conservation des ours blancs (polaires)* (ci après « l'Accord »). Les représentants des parties signataires (Canada, Groenland, Norvège, Russie et États Unis) notent qu'au moment de la signature de l'Accord, la menace la plus importante pesant sur l'ours blanc (*Ursus maritimus*) était la chasse excessive, qui avait entraîné une diminution grave de certaines sous-populations dans l'aire de répartition. Grâce aux efforts internationaux coordonnés et aux mesures de gestion efficaces des États de l'aire de répartition de l'ours blanc (ci après « les États »), le nombre d'ours blancs de certaines sous-populations qui avaient connu un déclin a augmenté. En 2009, les Parties ont reconnu qu'une nouvelle menace plus importante avait fait son apparition : les changements climatiques. Le Plan d'action circumpolaire, initiative de collaboration des États, offre un moyen de coordonner la gestion, la recherche et la surveillance de l'ours blanc dans l'aire de répartition de l'espèce, et permet de s'assurer que les États partagent les mêmes buts et approches de conservation. Le Plan reconnaît les systèmes de gestion efficace existants et met l'accent sur les enjeux qui sont mieux pris en charge à une échelle internationale ou bilatérale.

Le Plan d'action circumpolaire est un plan sur dix ans, qui sera cependant revu et renouvelé tant

qu'il sera nécessaire. Les progrès du Plan seront évalués et rendus publics tous les deux ans.

VISION ET OBJECTIFS DU PLAN

Voici la vision globale du Plan :

Assurer une persistance à long terme de l'ours blanc à l'état sauvage qui soit représentative de la diversité génétique, comportementale, biologique et écologique de l'espèce.

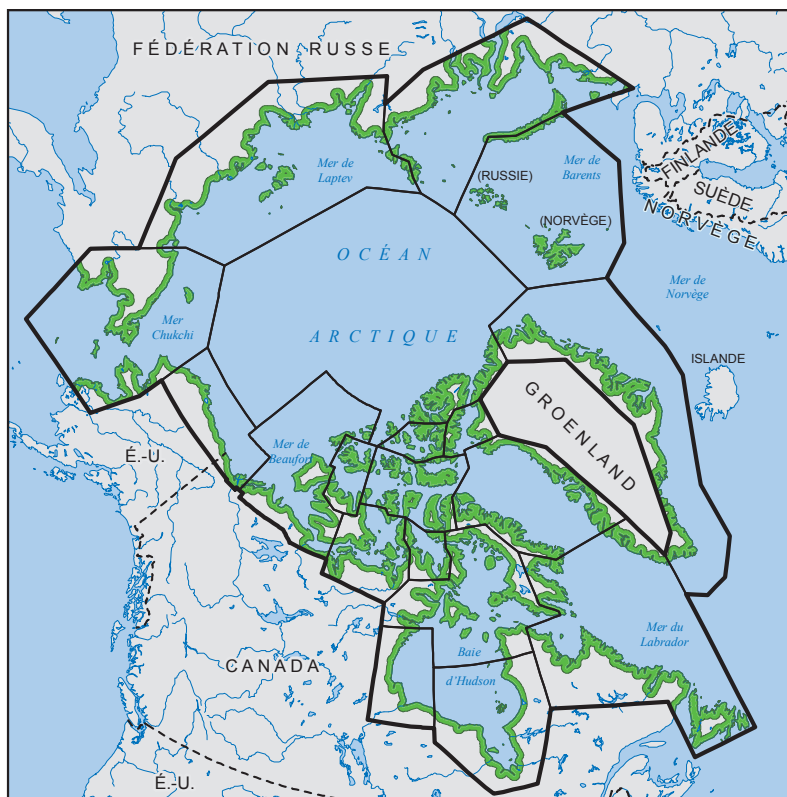
La vision reflète la position des États selon laquelle la conservation de l'ours blanc est une responsabilité commune et essentielle pour des raisons écologiques, et reconnaît l'importance de l'ours blanc pour les peuples autochtones de l'Arctique circumpolaire.

Afin de réaliser cette vision, les États ont élaboré six objectifs :

1. *Limiter les menaces pesant sur l'ours blanc et son habitat à l'aide de méthodes de gestion adaptative s'appuyant sur des activités coordonnées de recherche et de surveillance, l'utilisation de modèles prédictifs et une collaboration avec les parties intéressées ou touchées;*



États Unis



2. Communiquer à la population, aux décideurs et aux législateurs du monde entier l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour la conservation de l'ours blanc;
3. Assurer la conservation et la protection de l'habitat essentiel de l'ours blanc;
4. Veiller à ce que des systèmes de gestion de la chasse responsable soient mis en œuvre pour assurer la survie des sous-populations d'ours blancs pour les générations futures;
5. Gérer les interactions entre les humains et les ours afin d'assurer la sécurité des humains et de réduire les blessures et les cas de mortalité chez les ours blancs;
6. Veiller à ce que le commerce international licite des ours blancs soit mené conformément aux principes de conservation et que le braconnage et le commerce illégal soient freinés.

INFORMATION SUR L'ESPÈCE

L'ours blanc figure à titre d'« espèce vulnérable » sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). L'ours blanc, la plus grosse espèce d'ours, est un mammifère

qui dépend de la glace circumpolaire et qui n'a pas de prédateurs naturels. La population mondiale est estimée à 20 000 à 25 000 ours blancs formant 19 sous-populations (aires géographiques), dont le caractère distinct varie, dans toute la région circumpolaire. L'aire de répartition représente une superficie terrestre et maritime totale d'environ 23 millions de km².

L'ours blanc, espèce d'ours la plus carnivore, se nourrit principalement de phoques annelés, mais chasse également le phoque barbu, le phoque du Groenland, le phoque à capuchon et le morse. On sait également que l'ours blanc se nourrit de carcasses de mammifères marins, dont les baleines, et qu'il peut manger de façon opportuniste d'autres sources de nourriture, comme des œufs d'oiseaux. La plus grande partie de la vie de l'ours blanc se déroule sur la glace de mer. Dans les régions où celle-ci est saisonnière, l'ours blanc attend en zone terrestre que la glace se forme de nouveau, à l'automne, et jeûne généralement durant cette période. Dans la plupart des régions, les femelles gravides creusent des tanières dans les bancs de neige sur terre, souvent près du rivage, sauf dans certaines régions de l'Arctique, où-elles creusent également dans la glace de la banquise de plusieurs années ou dans la tourbe gelée et, occasionnellement, dans le gravier, dans des zones discontinues de pergélisol.

Résumé

Le taux de croissance de la population d'ours blancs est typique des animaux longévifs ayant un cycle de reproduction lent. La plupart des mâles commencent à se reproduire à l'âge de huit ou dix ans, tandis que les femelles atteignent la maturité sexuelle à l'âge de quatre à six ans. Les femelles ont généralement un ou deux petits à la fois; si les petits survivent, ils sont normalement sevrés après deux ans. Peu d'ours blancs vivent plus de 25 ans dans la nature.

MENACES QUI PÈSENT SUR L'OURS BLANC

Aux fins du Plan, les États ont convenu d'envisager des mesures à prendre au cours des dix prochaines années. Ils ont ciblé sept menaces principales qui touchent déjà ou qui toucheront probablement l'ours blanc et son habitat au cours des dix prochaines années. Ces menaces doivent être atténuées au cours de la prochaine décennie afin d'éviter les effets négatifs à long terme sur l'ours blanc. Les menaces principales sont les suivantes : changements climatiques; maladies; mortalité causée par l'humain; exploration et exploitation des ressources minérales et énergétiques; contaminants et pollution; transport maritime; activités liées au tourisme. Les menaces peuvent agir ensemble et avoir des effets combinés; les effets cumulatifs seront donc également ciblés par le Plan d'action circumpolaire.

Les **changements climatiques**, généralisés et à long terme, constituent la menace la plus importante qui touche l'ours blanc. Le réchauffement projeté dans la plus grande partie de l'aire de répartition de l'espèce ainsi que les réductions connexes de l'étendue et de l'épaisseur de la banquise de plusieurs années et de la glace de mer annuelle auront des effets directs (p. ex. perte et fragmentation de l'habitat) et indirects (p. ex. changements de la disponibilité de proies). La fonte hâtive de la glace de mer en été et sa formation tardive à l'automne entraîneront une plus grande dépendance à l'égard des zones terrestres côtières. Qui plus est, les conséquences des changements climatiques sur les populations d'ours varieront selon la période et la région. Des données à jour provenant entre autres d'études scientifiques sont nécessaires pour comprendre cette variation et élaborer des mesures de conservation efficaces.

Les **maladies et les parasites** sont considérés comme rares chez l'ours blanc. Cependant, à cause du réchauffement de l'Arctique, les épidémies étendues de maladies sont

maintenant possibles, tout comme l'exposition et la vulnérabilité accrues de l'espèce à des pathogènes existants et nouveaux. De telles conséquences peuvent s'aggraver, compte tenu du fait que l'ours blanc subit un stress nutritionnel et que sa diversité génétique est relativement faible.

La **mortalité totale causée par l'humain** (y compris la chasse légale, le braconnage, les conflits entre les humains et les ours, et les ours tués à cause d'autres activités humaines) ne menace actuellement pas la persistance de l'ours blanc dans la région circumpolaire. Cette mortalité pourrait cependant devenir une menace pour certaines sous-populations si les prises ne sont pas réglementées ou que la chasse n'est pas durable.

Une augmentation de **l'exploration et de l'exploitation des ressources minérales et énergétiques**, associée à la hausse du transport maritime attribuable à une saison d'eau libre prolongée, accroît les risques de déversement d'hydrocarbures dans l'environnement marin de l'Arctique. L'ours blanc est particulièrement vulnérable aux déversements de pétrole puisque sa capacité thermorégulatrice serait touchée par les hydrocarbures. L'ours peut également être empoisonné s'il ingère des hydrocarbures en se nettoyant ou en mangeant des proies contaminées. Même si, à ce jour, l'exploration et l'exploitation se déroulent dans la zone terrestre de l'Arctique (c. à d. hors de l'aire de répartition normale des ours), de nombreux projets miniers exigent la construction d'infrastructures dans l'habitat de l'ours blanc, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives si la gestion n'est pas adéquate. À mesure que les collectivités du Nord croissent et que le développement industriel augmente, il y aura des zones d'intérêt pour la mise en valeur des hydrocarbures et l'exploitation minière dans l'habitat de l'ours blanc, augmentant ainsi l'exposition de l'espèce à des contaminants, à des polluants et à des interactions avec l'humain.

Les **contaminants et la pollution** provenant des parties industrialisées du monde atteignent l'Arctique par les courants atmosphériques et océaniques. Dans certaines régions de l'Arctique, les prédateurs des niveaux trophiques supérieurs, comme l'ours blanc, renferment des concentrations corporelles élevées de contaminants. La présence de contaminants peut avoir des effets négatifs sur plusieurs processus physiologiques ainsi que sur les systèmes endocrinien, immunitaire et reproducteur qui

peuvent entraîner des effets tant chez les individus que dans la population. De telles conséquences peuvent également nuire à la capacité de l'espèce de répondre à la hausse des températures et à la contraction de l'habitat de glace de mer causées par le réchauffement de l'Arctique.

La perte de glace de mer saisonnière et la hausse correspondante de la surface des eaux libres ont entraîné une augmentation des activités de **transport maritime** dans l'Arctique. Cette augmentation devrait continuer selon les projections voulant qu'il n'y ait plus de glace de mer durant l'été en Arctique d'ici 2020-50. Les effets possibles du transport maritime sur l'ours blanc incluent la perturbation, la fragmentation accrue de l'habitat de glace de mer (à cause des brises de glace), la pollution et l'introduction de déchets marins, de même que l'augmentation du nombre de rencontres entre les humains et les ours blancs et par conséquent la hausse connexe du nombre d'abattages aux fins de défense.

Les effets dus au **tourisme et aux activités connexes** devraient augmenter à cause de la présence accrue d'humains dans l'aire de répartition de l'ours blanc. Ceux-ci incluent une circulation plus élevée dans l'habitat de choix de l'espèce, ce qui pourrait entraîner une augmentation d'interactions entre les humains et les ours, et la perturbation des femelles dans les tanières ou avant leur petits.

MODES DE GESTION

Au cours des 40 dernières années, on a réalisé des progrès considérables pour établir des ententes nationales et intergouvernementales sur la recherche et la gestion de l'ours blanc. Une approche de gestion adaptative est la pierre angulaire de ces modes de gestion; elle permet la mise à jour des décisions à mesure que de nouvelles données soient disponibles. De nombreuses ententes ont été officialisées en tant qu'instruments juridiquement contraignants ou non contraignants.

Dans la région circumpolaire, l'ours blanc est géré par les gouvernements à l'échelle des sous-populations. Dans le cas des sous-populations dont l'aire s'étend dans la haute mer, au-delà des limites d'un pays, des accords internationaux assurent une certaine protection. Les sous-populations qui s'étendent sur plus d'un pays mais qui demeurent dans la zone économique exclusive de ces pays sont gérées par des accords bilatéraux.

Les gouvernements nationaux, étatiques, provinciaux et territoriaux ont établi plusieurs aires protégées de divers types dans la région circumpolaire; de nombreuses sont situées dans l'aire de répartition de l'ours blanc, et quelques unes sont avantageuses à ce dernier. Collectivement, ces aires désignées servent à réduire le potentiel que des effets négatifs s'imposent sur l'ours blanc dus aux activités industrielles et aux pratiques d'utilisation des terres.

Conformément à l'Accord, la gestion de l'ours blanc doit suivre les principes de conservation exemplaires fondés sur les meilleures données scientifiques disponibles. Les États reconnaissent que les peuples autochtones, qui vivent depuis des siècles dans l'aire de répartition de l'ours blanc, ont acquis un trésor de connaissances (communément appelées « connaissances écologiques traditionnelles », ou CET) à propos de cette espèce et de son habitat. Leurs connaissances historiques et actuelles peuvent contribuer à la gestion efficace de l'ours blanc ainsi qu'aux activités de recherche scientifique et de surveillance. Dans certains pays, on accorde la même importance aux données scientifiques et aux CET lors de la prise de décisions de gestion et, parfois, seules les CET sont prises en compte en l'absence de connaissances scientifiques. Dans d'autres cas, on peut examiner les CET lorsque l'on prend des décisions de gestion fondées sur des données scientifiques. On ne trouve pas de peuples autochtones dans toutes les aires de populations d'ours blancs; dans ces cas, les CET ne sont pas une source de connaissances qui peut être prise en compte lors de la prise de décisions. De plus, les États reconnaissent que l'ours blanc est important pour les collectivités autochtones de l'Arctique et que leur engagement relatif à la gestion et à la conservation de l'espèce est essentiel. Par conséquent, les États considèrent que les données scientifiques et les CET doivent être examinées, s'il y a lieu, dans le cadre de chaque approche stratégique désignée par les États afin de faire face sur aux menaces pesant sur l'ours blanc.

STRATÉGIES D'ATTÉNUATION DES MENACES

On a regroupé en quatre approches stratégiques les stratégies qui correspondent aux sept menaces principales susmentionnées : gestion adaptative; meilleures pratiques de gestion; surveillance et recherche; communication et sensibilisation. Pour chacune de ces approches

Résumé

stratégiques, on a élaboré des mesures importantes pour appuyer les objectifs principaux du Plan d'action circumpolaire qui bénéficieraient d'une collaboration entre les États. Ces mesures sont mentionnées dans le paragraphe suivante. Les États collaboreront à la réalisation des activités et des mesures, et tenteront d'harmoniser celles-ci. La liste des mesures déterminées constitue un cadre de travail sur dix ans. Les États s'entendront sur des plans de mise en œuvre plus concrets ainsi que sur des mesures prioritaires pour chaque période de deux ans subséquente lors des rencontres des parties signataires de l'Accord.

Approche de gestion adaptative

La gestion adaptative est un processus planifié et systématique pour réévaluer continuellement les décisions et les pratiques de gestion à mesure que leurs résultats et de nouvelles connaissances soient disponibles. Les hypothèses peuvent être vérifiées et, si des effets négatifs non prévus sont décelés, les mesures peuvent être modifiées avant que les effets négatifs n'aient une incidence majeure. La gestion adaptative est essentielle à la planification et à la prise de décisions visant la conservation de l'ours blanc dans l'ensemble de la région circumpolaire, elle s'attaque notamment aux menaces posées par les changements climatiques et aux répercussions connexes sur l'habitat, l'abondance et la disponibilité des proies et les maladies.

MESURES DE GESTION ADAPTATIVE

Tenir compte des changements climatiques dans la gestion de l'ours blanc :

- Tenir compte des effets cumulatifs des changements climatiques et des activités humaines sur les sous-populations d'ours blancs et leur habitat lors de la prise de décisions de gestion à l'aide d'outils comme la modélisation prédictive.
- Étudier comment les effets des changements climatiques varient d'une sous-population à l'autre à l'échelle tant temporelle que spatiale, et incorporer ces connaissances aux mesures de gestion.

Décrire et protéger l'habitat essentiel :

- Désigner l'habitat essentiel de l'ours blanc et le redéfinir au fur et à mesure des changements au fil du temps.
- Diffuser l'information sur l'habitat essentiel de l'ours blanc à l'ensemble des communautés et des industries arctiques. Travailler avec les

collectivités et les industries à mettre en œuvre les mesures de protection de l'habitat afin que le développement et l'expansion anthropiques n'aient pas d'effets négatifs sur l'habitat.

- Mener des recherches sur l'application du concept de capacité de charge des sous-populations à la gestion de l'ours blanc.

Prendre en considération les conséquences des changements d'alimentation :

- Cibler et surveiller les changements de la disponibilité et de l'utilisation des espèces proies et d'autres sources de nourriture lors de la prise de décisions de gestion.

- Élaborer des stratégies pour être en mesure de réagir si un grand nombre d'ours qui vivent un stress nutritionnel se trouvent à proximité des communautés, et examiner les conséquences, y compris la sécurité des humains et la transmission de maladies entre les ours.

Tenir compte des conséquences actuelles et futures des maladies et des parasites :

- Veiller à ce que les conséquences des maladies et des parasites sur les ours soient examinées lors de la prise de décisions de gestion.
- Transmettre les conclusions à propos des maladies et l'information sur la prévalence prévue des maladies ainsi que les lignes directrices sur la consommation de viande d'ours blanc par les humains et les chiens de traîneau, s'il y a lieu.

Approche des meilleures pratiques de gestion

Les meilleures pratiques de gestion (MPG) sont des méthodes, des stratégies ou des pratiques qui se sont révélées efficaces comparativement à d'autres approches; elles sont donc souvent utilisées à titre de normes. Lorsqu'elles sont utilisées de façon appropriée, les MPG aideront à s'assurer que les activités proposées sont planifiées et réalisées conformément aux lois, aux règlements et aux politiques, et que ces activités éliminent, réduisent ou atténuent les conséquences sur l'ours blanc et son habitat. L'élaboration, la mise en œuvre et la mise en commun des MPG composent l'une des approches stratégiques visant la mise en valeur des ressources, les contaminants, le tourisme, le transport maritime et les interactions entre les humains et les ours. L'élaboration de MPG sera également la façon la plus efficace pour le groupe

de travail des États de l'aire de répartition de l'ours blanc d'examiner le travail réalisé.

MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION

- Déterminer d'autres MPG à élaborer, cibler les meilleures personnes pour les élaborer, et appuyer cette mesure, le cas échéant.
- Examiner l'efficacité des MPG liées à la conservation de l'ours blanc, et corriger les pratiques au besoin.
- Étudier et suivre les recommandations formulées par le groupe de travail des États de l'aire de répartition de l'ours blanc.

Exploitation et exploration minérales et énergétiques :

- Évaluer le caractère adéquat des plans d'intervention d'urgence existants en cas de déversements d'hydrocarbures et d'autres contaminants afin de protéger l'habitat de l'ours blanc et d'empêcher l'exposition de l'espèce aux hydrocarbures.
- Travailler avec les autorités compétentes pour élaborer les plans d'intervention d'urgence nécessaires.
- Guider les autorités responsables des mesures d'intervention lors d'un déversement quant à la façon de manipuler les ours qui sont entrés en contact avec des hydrocarbures.
- Compiler et préparer au besoin les MPG internationales, nationales et locales pour l'exploitation et l'exploration minérales et énergétiques.



États Unis

- Utiliser des processus régionaux de planification de l'utilisation des terres ainsi que des évaluations environnementales stratégiques et des évaluations de projets environnementaux régionales pour atténuer des effets de développement minier et énergétiques sur l'ours blanc.

Contaminants et pollution :

- Élaborer et mettre en œuvre des MPG ou des plans d'action pour atténuer la contamination, ou la présence de débris, et leur incidence sur les ours blancs dans les sous-populations où les contaminants constituent un problème.

Tourisme et activités connexes :

- Établir des relations de travail avec les organisations touristiques.
- Recueillir des données sur l'occurrence, et définir des MPG avec l'objectif d'équilibrer les besoins des activités liées au tourisme et leurs impacts sur l'ours blanc.

Transport maritime :

- Examiner les routes de navigation qui passent dans l'habitat essentiel et les zones adjacentes; évaluer la menace posée par les activités prévues au cours des dix prochaines années et déterminer les réponses appropriées, au besoin.

Interactions entre les humains et les ours :

- Réduire les risques de blessure et de mortalité des humains et des ours attribuables aux interactions de ces derniers en adoptant les mesures suivantes :
 - continuer d'appuyer les efforts du groupe de travail des États de l'aire de répartition de l'ours blanc;
 - mettre en œuvre et rendre accessible à tous les États le système de gestion de l'information sur l'ours blanc et l'être humain (Polar Bear-Human Information Management System ou PBHIMS);
 - élaborer et mettre en œuvre des ententes sur l'échange de données entre les États et mettre les données à la disposition des autorités de gestion de ces États;
 - saisir toutes les données disponibles sur les interactions entre les humains et les ours blancs dans le PBHIMS sur une base continue;

Résumé

- définir des MPG sur les outils et les techniques servant à prévenir et à atténuer les conflits entre les humains et les ours blancs.

Surveillance et recherche

Tous les gouvernements ont en place des programmes de surveillance et de recherche, dont certains pourraient tirer profit d'activités d'amélioration et de coordination aux échelles bilatérale et circumpolaire.

MESURES DE SURVEILLANCE ET DE RECHERCHE

Recherche sur les changements climatiques :

- Élaborer des modèles pour mieux comprendre les effets possibles des changements climatiques sur les sous-populations d'ours blancs de la région circumpolaire.
- Valider les données empiriques basées sur des modèles et les utiliser pour cibler les besoins en matière d'information hautement prioritaire.
- Surveiller et mesurer les changements de l'habitat de glace de mer de l'ours blanc au moyen d'observations satellites ou d'autres données connexes.

Obtenir de l'information sur toutes les sous-populations d'ours blancs :

- Élaborer des plans de recherche propres à chaque sous population, qui incluent les facteurs à considérer a priori dans le plan d'étude, selon les objectifs établis et les besoins concrets en matière de conservation. Ces plans sont aussi élaborés en fonction des ressources limitées allouées à la recherche et en fonction de la variation de la condition écologique et de la gestion des 19 sous-populations d'ours blancs.
- Échanger les plans de recherche parmi les gouvernements afin d'encourager la cohérence des méthodes et des données.
- Coordonner des recherches concertées sur les sous-populations partagées et les sous-populations adjacentes dont les animaux se déplacent beaucoup.
- Obtenir des estimations de la taille des 19 sous-populations d'ours blancs selon le calendrier d'inventaire du Plan (voir l'annexe V).



États Unis

- Obtenir de l'information, dans la mesure du possible, sur les indices vitaux des 19 sous-populations. Améliorer les méthodes d'évaluation des indicateurs écologiques (p. ex. reproduction) afin d'obtenir des estimations solides des taux de survie.
- Améliorer les méthodes pour mesurer et atténuer les biais dans les estimations de la situation et des tendances de la population.
- Améliorer les méthodes afin d'utiliser toute l'information disponible pour traiter des questions de gestion.
- Demander aux autorités scientifiques concernées de réaliser des évaluations régulières de la population.
- Obtenir des CET conformément au calendrier d'acquisition (voir l'annexe VI) et examiner, parallèlement aux données scientifiques, les décisions de gestion, s'il y a lieu.
- Déterminer les types de CET les plus utiles pour la conservation et la gestion; élaborer les objectifs, les lignes directrices et les normes pour la collecte d'information et l'établissement de rapports afin de maximiser leur utilité.

XII Plan d'action circumpolaire

Abondance des proies et d'autres sources de nourriture :

- Évaluer les relations entre la glace de mer, l'abondance et la répartition des proies ainsi que les indices vitaux de l'ours blanc.
- Surveiller l'abondance, la disponibilité et les types de proies de l'ours blanc; analyser les données pour définir des caractéristiques et des tendances saisonnières et régionales.
- Examiner l'importance d'autres sources de nourriture dans l'alimentation de l'ours blanc ainsi que les sources de nourriture prévues pour les dix prochaines années.
- Surveiller la répartition et l'abondance du phoque annelé dans le temps et dans l'espace.
- Assurer la surveillance de l'alimentation et de l'état nutritionnel de l'ours blanc dans le temps et dans l'espace.
- Concevoir des études visant à réévaluer les aires faisant l'objet de données aux fins de comparaison, et à évaluer, à certains intervalles, les effets du réchauffement climatique, les changements dans la glace de mer et les changements océanographiques qui influent sur les espèces proies de l'ours blanc.

Recherche sur les contaminants et la pollution :

- Compiler l'état des connaissances sur les contaminants (sources globales et locales) qui influent sur l'ours blanc et ses proies.
- Étudier les conséquences des contaminants et de la pollution sur les caractéristiques du cycle vital de l'ours blanc.
- Surveiller, au besoin, les contaminants et la pollution afin de déterminer les tendances temporelles et spatiales, les modes de transmission, etc.
- Examiner comment les contaminants interagissent afin d'établir des relations de cause à effet et d'évaluer les dangers de l'exposition à de multiples contaminants.
- Assurer une surveillance périodique pour déceler la présence de nouveaux contaminants/polluants (c. à d. ceux qui n'avaient jamais été observés dans les échantillons d'ours blanc).

Recherche sur les maladies :

- Compiler l'état actuel des connaissances sur la façon dont les parasites et les maladies affectent l'ours blanc.
- Établir les méthodes et les protocoles courants d'échantillonnage pour détecter la présence de maladies/parasites pertinents, et surveiller les changements au fil du temps (l'échantillonnage est recommandé aux dix ans.).
- Établir une base de référence des estimations de maladies/parasites pour chacune des 19 sous-populations.
- Étudier les relations entre l'occurrence des maladies et les changements dans la glace de mer, l'écologie de l'alimentation, le stress nutritionnel, l'exposition aux contaminants, etc.
- Mesurer les effets des maladies et des parasites sur l'ours blanc à l'échelle des individus et de la population.
- Établir des intervalles de référence pour les principaux biomarqueurs afin de surveiller la santé des individus et de la population.

Communication et sensibilisation

La stratégie de communication et de sensibilisation consiste en des mesures générales et spécifiques. L'une des mesures générales est l'élaboration d'un site Web pour les États, qui fait référence à l'Accord et au Plan. Il s'agira d'une mesure fondamentale pour faciliter les approches stratégiques mises de l'avant dans le Plan.

Des mesures spécifiques de réduction des émissions de GES sont mentionnées dans le mandat de l'Accord et nécessitent des mesures globales; ainsi, la communication et la sensibilisation, jumelées aux résultats de la surveillance et de la recherche, constitueront la principale approche pour accroître la sensibilisation aux menaces posées par les changements climatiques à l'ours blanc, et encourager la collectivité mondiale à atténuer les changements climatiques.

Résumé

MESURES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Site Web :

- Établir et tenir à jour un site Web destiné aux États afin de diffuser de l'information et de fournir des liens vers des sources d'information pertinentes.
- Produire des rapports d'étape biennaux pour le public (à partir de 2017).

Information ciblée :

- Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication aux fins d'éducation qui inclut des mises à jour régulières sur les résultats du Plan.

Matériel didactique :

- Élaborer du matériel didactique ciblé à propos des MPG (p. ex. affiches, fiches d'information, matériel pour un site Web) pour le transport maritime, les secteurs des mines et de l'énergie et d'autres industries afin de réduire le plus possible les interactions avec les ours blancs et les conséquences qui en découlent.
- Préparer du matériel didactique sur la biologie et la situation de l'ours blanc, les systèmes de gestion de la chasse, les niveaux et les mesures de contrôle du commerce international conformément à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES) et d'autres sujets d'intérêt aux fins d'utilisation lors de forums internationaux.
- Utiliser la base de données PBHIMS pour produire du matériel didactique sur la sécurité dans l'Arctique afin de réduire les interactions entre les humains et les ours.

Communication sur les changements climatiques :

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication sur les changements climatiques afin de mettre l'attention sur les menaces pesant sur l'Arctique et l'ours blanc et la nécessité de réduire les émissions de GES partout dans le monde.

Évaluation de la réussite

La réussite du Plan sera mesurée selon les indicateurs de chaque niveau du Plan. Au niveau de la *vision*, la meilleure façon de mesurer l'objectif principal est d'examiner la répartition

et l'abondance de l'ours blanc au moyen d'évaluations des sous-populations.

Au niveau des *objectifs*, chaque objectif est associé à des indicateurs formulés pour décrire l'état final recherché. La mesure de chaque objectif déterminera leur réussite.

1. Limiter les menaces pesant sur l'ours blanc et son habitat à l'aide de méthodes de gestion adaptative s'appuyant sur des activités coordonnées de recherche et de surveillance, l'utilisation de modèles prédictifs et une collaboration avec les parties intéressées ou concernées.

- Les compétences ont élaboré et adopté des pratiques de gestion adaptative, et les décisions de gestion soient réévaluées à mesure que de nouvelles données sont disponibles.
- On planifie et entreprend les activités humaines en tenant compte de l'impact



Canada

possible sur l'ours blanc et son habitat essentiel, et des mesures de surveillance et d'atténuation appropriées sont mises en œuvre.

- Des MPG et des lignes directrices ont été élaborées et mises en commun.
 - Des méthodes et des plans pour coordonner la surveillance et la recherche dans toute l'aire de répartition de l'ours blanc ont été élaborés et mis en œuvre, et l'information a été diffusée.
2. *Communiquer à la population, aux décideurs et aux législateurs du monde entier l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour la conservation de l'ours blanc.*
- Les conséquences des changements climatiques sur l'ours blanc et l'environnement arctique ont été consignées et communiquées aux parties intéressées et aux décideurs.
 - À l'échelle locale et mondiale, le grand public est de plus en plus sensibilisé aux effets des changements climatiques sur l'ours blanc grâce aux observations et aux données fournies par les États et issues de leur collaboration à la conservation de l'ours blanc.
3. *Assurer la conservation et la protection de l'habitat essentiel de l'ours blanc.*
- L'habitat essentiel a été défini et désigné pour les différentes sous-populations de l'aire de répartition circumpolaire.
 - Les zones localisées d'habitat essentiel à l'ours blanc ont été consignées, et l'information est transmise aux États au fur et à mesure.
 - L'habitat essentiel est protégé.
4. *Veiller à ce que des systèmes de gestion de la chasse responsable soient mis en œuvre pour assurer la survie des sous-populations d'ours blancs pour les générations futures.*
- Les systèmes de gestion de la chasse tiennent compte de la durabilité à long terme.
 - La chasse est jugée durable dans les sous-populations visées.
5. *Gérer les interactions entre les humains et les ours afin d'assurer la sécurité des humains et de réduire les blessures et les cas de mortalité chez les ours blancs.*

- L'information pertinente sur les interactions entre les humains et les ours blancs est recueillie et transmise aux États.
 - Les communautés et les sites d'activités humaines ont élaboré et mis en œuvre des plans de gestion de l'ours blanc.
 - Des protocoles de formation sur les mesures dissuasives ont été établis pour l'ours blanc.
 - Les incidents dus aux interactions entre les humains et les ours blancs qui entraînent blessure ou mortalité (ours ou humains) ont diminué.
6. *Veiller à ce que le commerce international licite des ours blancs soit mené conformément aux principes de conservation et que le braconnage et le commerce illégal soient freinés.*
- Le commerce international est effectué conformément à la CITES, et le nombre de violations a diminué.
 - Le nombre d'incidents de braconnage n'a pas augmenté.

Au niveau des *résultats du Plan*, chaque mesure a été formulée autour d'une réalisation attendue dans le cadre du plan.

Mesures pour évaluer la réussite

- La présentation régulière des résultats du Plan se fera d'après le tableau 4. Les rapports seront rendus publics.
 - Les examens biennaux seront effectués avant chaque réunion des Parties à l'Accord pour évaluer le progrès des mesures.
 - Un examen plus en profondeur sera réalisé après quatre ans pour mesurer le progrès vers l'atteinte des objectifs.
- Des valeurs de référence des indicateurs de tous les niveaux seront présentées avant la rencontre biennale des Parties à l'Accord de 2017.
- Après la période de dix ans, un rapport final présentera les résultats, y compris une évaluation du Plan, et déterminera s'il y a lieu de renouveler le Plan.